

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal du Mardi 13 Juin 2017

Le Mardi 13 Juin 2017 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 06 juin 2017, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice: 26

Etaient présent(e)s: M. DORIZON – MME Carine BILIEN - MME PEDRONO – MME MÉNELET - M. LION - MME JOLY – MME FLEURY – M. DEGREMONT – MME BROCHOT - M. DIAS - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEN – M. DAGUE - MME PERRIER - M. LEMAITRE - MME GAUTHIER- MME BOUGENOT

Absent(e)s représenté(e)s :

M. HERRY par M. DAGUE

M. LEVASSEUR par MME MÉNELET M. OMNES par MME Claudine BILIEN MELLE RENAULT par MME JOLY MME CAISSO par MME PEDRONO M. LABRIT par MME PERRIER

Absent(e)s

M. GUITTET-MME FERNET-M. MENARD

Secrétaire de Séance :

MME Anne-Marie PEDRONO

Le Conseil Municipal, Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré,

<u>Délib. N° 2017-047</u>: Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 13 juin 2017. À l'unanimité.

<u>Délib. N° 2017-048</u>: Adoption du procès-verbal du 28 mars 2017 ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2017-038, n° DM 2017-039, n° DM 2017-040, n° DM 2017-041, n° DM 2017-043, n° DM 2017-044, n° DM 2017-045 et n° DM 2017-046.

<u>Délib. N° 2017-049</u>: Budget – exercice 2017 – décision modificative n° 1 VALIDE la décision modificative n° 1 et les imputations suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- + 4 000 € au compte 6122 « crédit-bail mobilier »
- + 12 900 € au compte 678 « autres charges exceptionnelles »
- 8 450 € au compte 615231 « entretien voirie »
- 8 450 € au compte 61521 « entretien terrain » (nettoyage gare)

Dépenses d'investissement :

- + 5 000 € au compte 275 « dépôts et cautionnements versés » opération 150 « aménagement et acquisitions urbaines »
- + 14 720 € au compte 1318 « subvention d'équipement transférable »
- 19 720 € au compte 21312 opération 130 « travaux aux écoles » (Cf. décalage des travaux aux écoles attendus).

Recettes d'investissement :

- + 14 720 € au compte 1328 « subvention d'équipement non transférable »
- 14 720 € compte 1641- emprunt

AUTORISE monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2017 en la sorte,

CONSTATE que l'équilibre budgétaire 2017 reste inchangé.

	DEPENSES	RECETTES
investissement	2 773 370 €	2 773 370 €
Fonctionnement	2 722 109 €	2 722 109 €
TOTAL	5 495 479 €	5 495 479 €

À l'unanimité,

Délib. N° 2017-050: Convention de Mécénat relative aux travaux de rénovation du lavoir

APPROUVE les termes de la convention de mécénat d'entreprise, à conclure avec la Société AXYS qui se propose de participer au financement des travaux de rénovation du lavoir,

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention avec le mécène,

PRÉCISE que cette recette sera inscrite compte 7713 « libéralités reçues » et qu'elle sera isolée dans la comptabilité communale afin de la conformer à l'objet du don de mécénat.

À l'unanimité,

<u>Délib. N° 2017-051</u>: MSAP – Installation de mobilier – demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

AUTORISE monsieur le Maire à déposer une demande d'intervention financière « point relais caf » pour l'achat du mobilier dédié au public de la MSAP.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2017-052</u>: Marché public relatif au transport scolaire et périscolaire : signature de l'accordcadre à bons de commande n° 1703 passé par le groupement de commandes composé des communes de Boissy-Sous-Saint-Yon et de Lardy, de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde et de la caisse des écoles de Lardy

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande n°1703 portant sur les prestations de transport d'enfants pendant le temps scolaire et périscolaire pour des courtes et longues distances avec l'entreprise NEDROMA pour une durée de douze mois, reconductible tacitement trois fois pour une période de douze mois.

PRÉCISE que la dépense est inscrite au budget 2017 et le sera au budget des exercices correspondants. A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2017-053</u>: Crédit-bail avec option d'achat d'une tondeuse frontale à coupe rotative pour les services techniques

DÉCIDE de souscrire auprès de la société John Deere Financial un crédit-bail dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet du crédit-bail : financement d'une nouvelle tondeuse frontale à coupe rotative de type F1580 de la gamme John Deere avec un kit mulching et un tondobroyeur frontal
- Montant du crédit-bail : 21 690 €
- Montant de l'option d'achat : 216 €
- Durée de l'emprunt : trente-six mois
- Conditions financières :
 - o Taux 0%
 - o Périodicité : semestrielle

o Echéance : à déterminer.

PRÉCISE que les crédits budgétaires de l'exercice 2017 sont suffisants et que l'imputation de la dépense se fera au compte 6122 « crédit-bail mobilier » du chapitre 011 « charges à caractère général ».

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2017-054</u>: Bail commercial – remboursement d'un trop-perçu de loyer pour non assujettissement à la TVA

DÉCIDE du remboursement de la TVA perçue à tort dans le cadre du contrat de bail commercial conclu par acte notarié en date du 24 octobre 2013,

PRÉCISE qu'un lissage des remboursements sera exercé en déduisant des loyers futurs la TVA trop perçue, recettes du compte 752 « Revenus des immeubles »

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant au bail commercial chez le Notaire pour tenir compte de l'absence d'assujettissement du loyer à la TVA, à conclure avec la société Océana Institut. A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2017-055</u>: Transfert d'une garantie d'emprunt accordée à l'Opievoy au profit de la SAHLMAP devenue SA HLM Les Résidences – signature de la convention de transfert de prêt

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de transfert du prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de SA HLM Les Résidences, à conclure avec les différentes parties prenantes,

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2017-056</u>: Rétrocession à la commune de la voirie et des espaces communs du lotissement « Clos de la Boissière »

ACCEPTE la proposition de rétrocession à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon de la voirie et des espaces communs du lotissement « Le Clos de la Boissière », telle que sollicitée par son Association Syndicale Libre,

DÉCIDE d'acquérir, à compter de la signature du procès-verbal contradictoire d'état des lieux avec l'ASL qui sera annexé à l'acte authentique de rétrocession, les parcelles susnommées, constituant les espaces rétrocédés,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toute pièce et effectuer toutes les formalités nécessaires afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte notarié,

PRÉCISE que cette acquisition se fera à l'euro symbolique, et que les frais notariés seront à la charge de l'ASL du clos de la Boissière,

DÉCIDE que la voirie du lotissement et ses espaces communes rétrocédés seront classés dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

PRÉCISE que le classement fera l'objet d'une mise à jour du tableau des voies communales.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2017-057</u>: Prestations d'intervention en écoles élémentaire et maternelle pour l'année 2017-2018 – Autorisation donnée au Maire à signer les conventions tripartites et à procéder aux recrutements

AUTORISE monsieur le Maire à signer, pour l'année scolaire 2017-2018, les conventions tripartites avec l'inspection académique et le prestataire choisi aux fins de missions d'intervention et à faire les demandes d'agréments nécessaires,

AUTORISE monsieur le Maire, à recruter si besoin, dans le respect de la législation sur le statut des agents de la fonction publique territoriale, les agents nominativement désignés dans les conventions d'intervention, soit au titre d'un accroissement temporaire d'activité, soit au titre d'une activité accessoire,

PRÉCISE que les emplois au titre d'un accroissement d'activité se feront sur le grade d'adjoint d'animation correspondant à la catégorie C,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017 et seront inscrits au budget 2018. A l'unanimité.

<u>Délib. N° 2017-058</u>: Présentation du rapport n° 01/2017 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté de communes entre juine et renarde

APPROUVE le rapport n°1/2016 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CCEJR, sous réserve des conditions suivantes :

- Modifier le montant inscrit dans le rapport de la charge relative à l'instruction du droit des sols, qui bien que prise en charge intégralement par l'EPCI ne correspond pas à la charge réelle 2015, qui est de 27 100 €,
- Revoir l'évaluation des charges sur les postes accueil périscolaire et restauration qui pénalisent la commune par rapport à ses charges nettes de 2015,

PRÉCISE que la commune serait favorable à une évaluation d'un coût par habitant pour l'ensemble des charges transférées, applicable à l'identique pour toutes les communes, à pondérer par le niveau de fréquentation des usagers selon le lieu d'implantation du service.

À la majorité absolue, 18 voix pour, 5 abstentions (MME PERRIER, M.LABRIT, M. LEMAITRE-MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

<u>Délib. Nº 2017-059</u>: Modification des statuts de la CCEJR – extension des compétences voirie et éclairage public

APPROUVE les modifications statutaires portant sur la compétence optionnelle « voirie » à l'article 12 – compétences optionnelles retenues, libellées comme suit :

- A) Création ou aménagement et entretien de la voirie
- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire (bande de roulement et revêtement des trottoirs):
 - Sont d'intérêt communautaire toutes les voies relevant du domaine public communal et ouvertes à la circulation publique, dotées au 1^{er} janvier 2017 de type enrobé.
- > . Création et entretien de liaisons cyclo-pédestres en parallèle à la voirie d'intérêt communautaire
- Est d'intérêt communautaire l'ensemble du réseau d'éclairage public des communes membres de la communauté, hors éclairage d'ornementation

A l'unanimité,

<u>Délib. Nº 2017-060</u>: Adhésion au réseau départemental des collectivités citoyennes

DÉCIDE l'adhésion de la commune au Réseau départemental des collectivités citoyennes,

DESIGNE, après un accord unanime d'un vote à main levée :

 Anne-Marie PEDRONO, en qualité de représentant de la commune et Nicole PERRIER, en qualité de suppléante.

A l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

Maurice DORIZON